



Station d'épuration de Géroville



 **AIVE**

route de Florenville
6769 Géroville
(commune de Meix-dvt-Virton)
secteur d'exploitation : Sud 2
chef d'équipe : D. Villers



Sous-bassin hydrographique : Semois-Chiers
Zone d'influence : Géroville
Capacité nominale : 600 équivalents-habitants (EH)
Année de mise en service : 1982

Investissement : 160 000 €
Entreprises adjudicataires :
• auteur de projet — DST
• construction — Champagne

Gestionnaire : AIVE
Coût annuel de fonctionnement par EH : 20 €
Débit journalier : 105 m³ / jour

Financement de l'investissement : Région Wallonne
Financement de l'exploitation : SPGE, par le CVA.

Caractéristiques principales de la station d'épuration

INTÉGRATION DE LA STATION DANS L'ENVIRONNEMENT

Toutes les dispositions constructives ont été prises pour limiter les nuisances sonores et olfactives et intégrer au mieux la station dans le site choisi : ouvrages ne dépassant pas du sol de plus d'un mètre, plantation d'un haie, ...

TÉLÉTRANSMISSION

La station est munie des outils informatiques et de télécommunication permettant la télégestion et la télésurveillance de l'ouvrage. Ces équipements assurent un contrôle à distance et une surveillance permanente de l'ouvrage.

Rendements et normes de rejet (résultats 2013)

	DBO ₅		DCO		MES	
Charge journalière	Entrée 52 mg O ₂ / l	Sortie 9 mg O ₂ / l	Entrée 153 mg O ₂ / l	Sortie 45 mg O ₂ / l	Entrée 89 mg / l	Sortie 26 mg / l
Normes de rejet (Max.)	30 mg O ₂ / l		125 mg O ₂ / l		60 mg / l	

Circuit des eaux usées

Les eaux usées de l'entité de Gérouville sont acheminées par le **collecteur** vers la station d'épuration. Ces eaux transitent tout d'abord par un **déversoir d'orage** et un **limiteur de débit** permettant de limiter le débit maximum acceptable à la station. Le débit d'eaux excédentaires est rejeté dans le ruisseau *la Planchette*.

Les eaux usées à traiter passent au travers d'un **dégrilleur automatique** qui retient les déchets supérieurs à 22 mm. Les débris retenus sur la grille sont récoltés, stockés dans un conteneur qui sera évacué vers un centre d'enfouissement technique agréé.

Les eaux usées traversent ensuite un **dessableur** de type *fosse* permettant la sédimentation des particules les plus lourdes (sables, graviers,...).

Après avoir subi ces traitements physiques, les eaux usées sont admises dans le **bassin d'aération** où elles sont traitées biologiquement.

Dans ce bassin, les micro-organismes épurateurs se développent en présence d'oxygène et consomment la pollution présente dans les eaux usées. Ce procédé est appelé *boues activées*. L'oxygène nécessaire aux micro-organismes est fourni par une turbine de surface. Elle brasse l'eau qui va se charger en oxygène au contact de l'air. Cela permet également de maintenir un bon mélange entre la biomasse épuratrice et les eaux usées.

La dernière étape du traitement consiste à séparer les eaux épurées de la boue formée par les micro-organismes qui s'y sont développés. Cette phase de séparation est réalisée par décantation dans un **clarificateur** de type *non raclé*.

L'eau épurée s'écoule par débordement vers le ruisseau.

Circuit des boues

Les boues décantées sont appelées *boues secondaires*. Une partie des boues est renvoyée dans le bassin d'aération pour l'ensemencer de boues fraîches. L'autre partie est extraite du système et constitue les *boues en excès* issues de la multiplication des micro-organismes.

Ces dernières sont pompées jusqu'à l'épaississeur de boues. Une fois épaissies, elles sont stockées dans un silo à boues avant leur évacuation.

Les boues de la station d'épuration de Gérouville répondent à des normes très strictes fixées par la Région wallonne. Cela leur permet d'être valorisées en agriculture en tant qu'engrais.

Définitions et abréviations

AIVE : l'Association Intercommunale pour la protection et la Valorisation de l'Environnement.

CVA : le coût vérité assainissement est la fraction du coût de l'eau de distribution qui sert à financer l'assainissement.

DBO5 : la demande biologique en oxygène sur 5 jours est un indicateur permettant de contrôler le bon fonctionnement d'une station.

DCO : la demande chimique en oxygène est un indicateur permettant de contrôler le bon fonctionnement d'une station.

EH : l'équivalent habitant est la quantité moyenne de pollution produite par une personne en une journée.

MES : le taux de matières en suspension est un indicateur permettant de contrôler le bon fonctionnement d'une station.

Sous-bassin hydrographique : zone géographique dans laquelle toutes les eaux ruissellent vers un même cours d'eau.

SPGE : la Société publique de gestion de l'eau finance l'assainissement collectif en Région wallonne.

L'AIVE à votre écoute ...

www.aive.be • infoligne@aive.be • 0800 94 894
www.facebook.com/intercommunaleAIVE